

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016**

Le trente mai deux mille seize à vingt-heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, René GLO, Yves CORROLLER, Camille LE BRETON, Martine MORIN, Caroline GERMOND, Laurence SIOHAN.

Absents excusés : M. Jean-François DANIEL représenté par Mme Annick JACQ
Mme Monique HELORET représentée par Mme Gilberte LE NAOUR
M. Patrick COUSTANS représenté par M. Yves CORROLLER

Secrétaire de séance : Mme Laurence SIOHAN

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2- SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS FOUESNANTAIS**

En 2010, la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) a introduit l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services entre les communes et les communautés de communes.

La CCPF a élaboré un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Plusieurs enjeux ont été identifiés :

- Enjeux d'optimisation des moyens/ressources
 - mettre en place collectivement de nouveaux services alors même que les communes n'auraient pu le faire de manière isolée
 - améliorer les services existants
 - conforter ou pérenniser certains services publics en proximité
 - dégager des marges de manœuvre et redéployer des moyens au bénéfice des politiques publiques
- Enjeux d'expertise
 - professionnaliser et sécuriser les opérations complexes (marchés publics, gestion des carrières, urbanisme et droit des sols, ingénierie...)
 - valoriser l'expertise technique des agents
 - engager une démarche partagée de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (ex : CCPF/CIAS)

- Enjeux de solidarité
 - conforter la solidarité intercommunale et le maillage du territoire .
 - partager les savoir-faire entre collectivités membres

Les objectifs prioritaires de ce schéma de mutualisation sont d'améliorer le service public, de réaliser des économies d'échelle, de suppléer au manque d'ingénierie des « petites » communes et enfin de constituer une culture commune au sein du Pays Fouesnantais.

8 domaines de mutualisation sont proposés :

1. Systèmes d'information
2. Instruction des demandes d'urbanisme
3. Marchés publics
4. Ingénierie Eau, Assainissement et Voirie
5. Mise en réseau des bibliothèques
6. Inondations et submersions marines : PCS, DICRIM, SLGRI, PAPI défense contre les inondations et contre la mer
7. Services communs entre la CCPF et le CIAS pour la comptabilité et les RH.
8. Assistance aux communes pour les demandes de subventions.

Conformément à l'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport est transmis à chacun des conseils municipaux des communes membres pour avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le schéma de mutualisation validé par le conseil communautaire le 24 mars 2016.

3 – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA C.C.P.F POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION – PROGRAMME 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention afin de confier à la CCPF la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement du réseau télécommunication route de Nors Vras.

La CCPF passera les marchés, rémunérera les titulaires des marchés et se fera rembourser par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-jointe.

4 – CONVENTION AVEC LA SAFI POUR L'ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION D'UN ENSEMBLE SPORTIF ET DE LOISIRS EN CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confier à la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation d'un ensemble sportif et de loisirs en centre bourg.

Cette étude permettra de définir précisément les besoins, de vérifier la faisabilité du projet et d'estimer le coût des équipements envisagés.

Cette étude sera conduite par un groupement d'études SAFI-ARCHIPOLE-CIT dont la SAFI est le mandataire.

Le montant global de la rémunération s'élève à 11 610,00 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la convention ci-jointe pour l'étude de faisabilité et de programmation d'un ensemble sportif et de loisirs en centre bourg avec la SAFI.

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la SAFI.

5 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE ETUDE HYDRAULIQUE EN CENTRE BOURG.

Le développement de l'urbanisation en centre-bourg nécessitera une extension du réseau d'eaux pluviales. Une étude hydraulique permettrait de déterminer la solution technique la plus adaptée. Le coût de cette étude s'élève à 4 400,00€ H.T (5 262,40 € T.T.C).

Afin d'aider la commune à financer cette étude hydraulique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès :

- de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- du Conseil Départemental du Finistère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère pour financer cette étude hydraulique.

6 - SUBVENTIONS 2016.

Monsieur Xavier JODOCIUS présente au Conseil Municipal les subventions proposées après examen des différentes demandes en commission :

Nom	Subvention 2016 (€)
ASSOCIATIONS LOCALES	
Amicale des retraités	600
Association sportive du golf de l'Odet	2000
Bibliothèque	2500
CFFC (football corpo)	600
Ecole de rugby	200
Rando Clohars	100

ASSOCIATIONS PAYS FOUESNANTAIS	
CA Forestois Handball	150
Chorale du Pays Fouesnantais - Echo des vagues	100
Raquette du Pays Fouesnantais	150
Secouristes de Saint-Evarzec	200
SNSM (Société Nationale de sauvetage en Mer)	250

AUTRES ASSOCIATIONS	
AMF (Association des Maires du Finistère)	697,26
Association des Maires ruraux du Finistère	100
Comité départemental du Finistère du prix de la résistance et de la déportation	200
Groupe mammalogique breton	100
La prévention routière	100
Restaurants du Cœur	120
Secours catholique	120
Secours Populaire Français	120
Société d'horticulture Quimper	200
Syndicat d'élevage	100
TOTAL	8 707,26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE les subventions proposées ci-dessus.

7 - TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de modifier les tarifs de restauration scolaire et de garderie périscolaire pour l'année 2016/2017 :

Restaurant scolaire	Tarifs 2016-2017
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3,00 €
Famille de 3 enfants	2,77 €
Adultes	4,78 €
Fourniture d'une serviette de table	4,00 €

Garderie périscolaire	Tarifs 2016-2017
Le matin et le soir jusqu'à 18h30	2,37€
Le matin	1,18€
Le soir jusqu'à 18h30	1,42€
Le soir de 18h30 à 18h45	2,30€
Le soir de 18h45 à 19h00	2,30€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les tarifs présentés ci-dessus pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2016-2017.

8 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2017.

Par tirage au sort, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, valable pour l'année 2017.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2016092-0002, il convient de tirer 6 personnes au sort.

Sont désignés :

- VINÇOT Céline
- LE MARC Yvan
- LE FLOC'H Cédric

- THOMAS Gaël
- BODIVIT Sandrine épouse SUIGNARD
- LE CARRER Max

9 - DECISIONS DU MAIRE.

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 30 mars 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire,
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 23 mars 2016 au 30 mai 2016.

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 139 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 103 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 143 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 183 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 149 pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

10 - INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Maire,
Michel LAHUEC



